



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

**Chine, Iran (République islamique d') et Sierra Leone* : amendement
au projet de résolution A/C.3/70/L.46/Rev.1**

Reconnaissance du rôle des défenseurs des droits de l'homme et de la nécessité de les protéger

Amender le seizième alinéa du préambule comme suit :

Gravement préoccupée également par le fait que, dans certains cas, les défenseurs des droits de l'homme font l'objet d'agressions, de menaces et d'autres mauvais traitements qui sont le fait d'acteurs non étatiques, et soulignant que les droits de l'homme et les libertés fondamentales doivent être respectés et protégés,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

